

avez décidé à Bordeaux, le 10 mars 1871, que vous transporteriez à Versailles, le siège de vos délibérations; le 10 septembre de la même année, vous avez confirmé cette décision par un nouveau vote. Cependant, à trois mois de distance, au début de la session actuelle, jusqu'au lendemain du jour où vous avez de nouveau venus vous établir ici, M. Duchatel d'une part, MM. Humbert et Oscar de Lafayette de l'autre, vous soumettaient deux propositions tendant à vous faire revenir sur ce que vous avez deux fois décidé. Quelle que soit l'autorité de mes honorables collègues, la commission n'a pu que s'étonner de cette persévérance hâtive à indiquer à l'Assemblée une autre voie que celle dans laquelle, à deux reprises différentes, elle avait fermement manifesté l'intention de se maintenir. (Approbation.)

En repoussant l'urgence, l'Assemblée a déjà laissé voir l'impression que les deux propositions ont produites sur elle. L'Assemblée a compris, en effet, que la force morale est aujourd'hui le dernier appui de l'ordre, et qu'elle ne doit rien faire pour diminuer le prestige de la force qui réside en elle. Or, rien ne serait plus contraire à ce prestige que l'incertitude et la mobilité dans nos délibérations. (Très bien ! très bien !)

M. le rapporteur ajoute que ce n'est point seulement la dignité de l'Assemblée qui est intéressée dans cette question; la politique y joue son rôle.

L'Assemblée, dans sa probité et dans son honnêteté, ne peut oublier que le dépôt de l'ordre lui a été confié par la France entière, et qu'au premier rang des conditions du maintien de l'ordre, le pays tout entier a placé le séjour de l'Assemblée hors des murs de la capitale. (Mouvement.)

C'est là une question qui domine le présent; l'avenir en décidera peut-être autrement. Mais enfin c'est une question réservée, comme l'a dit M. Thiers dans ce discours de Bordeaux que l'on peut appeler le discours pour Versailles. (Sourires.)

En résumé, dans le présent, et sans engager l'avenir, l'Assemblée doit se maintenir à l'in des orages et des émotions, afin de procéder en paix au grand travail de la réorganisation de la France.

On peut dire, ajoute l'honorable rapporteur, que le parti auquel l'Assemblée doit s'arrêter, auquel elle s'arrêtera définitivement, lui a été en quelque sorte indiqué par le doigt de Dieu. Quelle leçon à tirer des derniers événements de Paris! Quel enseignement ressort des actes de cette Commune, qui n'a su que tuer et détruire! Une Assemblée chargée de l'œuvre si grande que nos mains ont à accomplir doit-elle négliger de tels avertissements? Que l'on ne nous parle donc plus de jalousie rurale, d'envie contre une ville qui, en définitive, appartient à la France tout entière! Mais, en somme nous serions de maladroits politiques, si nous ne savions pas reconnaître la vérité. Voilà pourquoi, à la majorité de vingt voix contre dix, votre commission a repoussé les propositions de M. Duchatel et de nos autres collègues.

Cependant nous ne croirions pas avoir rempli notre tâche jusqu'au bout dans une question aussi grave, si nous ne vous rendions pas compte des objections que le gouvernement a opposées à notre résolution, sans, toutefois, faire de son opposition une question de cabinet. (Ah! ah!)

Nous avons entendu M. le président de la République; nous avons eu deux conférences avec M. le ministre de l'intérieur. On a mis en avant, et en première ligne, des difficultés administratives.

Et d'abord, nous nous sommes demandé pourquoi le gouvernement n'avait pas porté cet argument dans le débat, lorsque, le 8 septembre dernier, nous avons statué sur une proposition semblable. Et ensuite nous avons fait cette observation, que les difficultés, si elles ne sont pas tout à fait supprimées, sont tellement atténuées à Versailles, qu'il est difficile de s'en faire un argument bien sérieux.

Les objections politiques ont, selon nous, plus de gravité. On nous a dit que notre séjour à Versailles était en contradiction avec les précédents et avec l'histoire, qu'il était un mot d'ordre et un moyen d'action donné aux partis déviés, qu'il nous tenait hors du centre véritable de l'influence nationale, enfin qu'il nuisait à notre prestige devant l'Europe.

Il y a là matière à de sérieuses réflexions; mais, enfin, une réponse n'est pas impossible.

Cet argument du gouvernement aurait pu avoir quelque valeur à l'époque où Paris était véritablement un centre d'opinion, à

l'époque où le pouvoir parlementaire y était continuellement en relations avec des salons politiques très influents et avec une presse qui n'était pas moins.

En est-il donc de même aujourd'hui? Non: la puissance du suffrage universel a dégagé la politique française de ce milieu parisien qui l'a si longtemps dominée; la vie départementale s'est développée de manière à modifier complètement cet état de choses. La presse de province grandit et prend de la prépondérance. On commence à trouver moins de charmes dans la littérature politique de la tribune; et les Assemblées tendent à devenir des Assemblées d'affaires.

Enfin, la vie publique n'est pas concentrée à Paris; elle se répand dans le pays tout entier.

Dans cette situation, le prestige et l'influence de l'Assemblée n'ont pas besoin du séjour de Paris.

Pourquoi donc y revenir? si ce n'est pour fournir un prétexte d'émotion à un parti sans scrupule, qui vous parle sans cesse d'amnistie et de dissolution, et qui veut, en effet, vous ramener à Paris, non pour jouir du bienfait de votre présence, mais pour vous dissoudre. (Rires et adhésion.)

Les représentants du gouvernement nous ont dit encore qu'en rentrant à Paris, les pouvoirs manifesteraient leur force; que cela était indispensable pour maintenir notre situation dans le monde, pour assurer et développer notre crédit financier; ils nous ont dit encore que les affaires générales souffriraient de notre séjour hors de la capitale. Rien de plus contestable que ces assertions.

En réalité, l'industrie a pris, depuis quelque temps, un très grand développement sur tous les points du pays; elle ne vous demande pas autre chose en ce moment que l'ordre et le maintien du respect des lois, l'absence de débats stériles. Elle ne se préoccupe pas du retour à Paris. Elle est convaincue que ce n'est point du tout d'une pareille mesure, qui n'est qu'un simple expédient, que dépend la restauration de notre malheureuse patrie, si cruellement éprouvée par la guerre étrangère et par les crimes de cette abominable Commune. L'Assemblée n'était pas à Paris lorsque la France a pu réaliser ce grand et heureux emprunt de deux milliards.

Messieurs, le succès d'une politique se manifeste par la hardiesse des résolutions ou par la persistance à maintenir les bonnes résolutions prises. Maintenez ce que vous avez sagement décidé (oui! oui!), confirmez de nouveaux vos desseins, et d'une manière définitive cette fois. (Très-bien! très-bien! Vous ferez ainsi une chose dont le pays vous sera reconnaissant. (Approbation.)

Messieurs, nous avons à reprendre par la base notre édifice politique tout entier. Pour cela, chacun en France paye sa dette, fait son sacrifice; personne ne veut être en arrière: que le gouvernement, de son côté accepte quelques difficultés, qui, après tout, ne sont pas insurmontables.

Mais Paris lui-même, dans ces circonstances douloureuses, saura faire preuve d'abnégation et d'esprit de sacrifice. Ni province ni ville n'a le droit de se prévaloir d'un titre à l'exception.

Nous rendons justice au courage que Paris a déployé pendant la guerre; nous nous inclinons devant les annales héroïques et glorieuses du grand siège qu'il a soutenu contre les Prussiens. (Très-bien! très-bien!) Nous n'avons pas oublié que les Parisiens voulaient mourir plutôt que de se rendre (mouvement); aussi, remarquez-le bien, messieurs, il ne s'agit pas de punir Paris, mais, au contraire, de réunir Paris et la France dans un même faisceau. (Très-bien! très-bien!)

Restons donc à Versailles, messieurs; restons à Versailles, loin des manifestations, loin des démonstrations sans armes. (Sourires.) Nous ferons ici l'essai loyal de la République plus sûrement que dans la capitale. Poursuivons cette œuvre, à l'abri de toute surprise! (Applaudissements au centre droit et à droite.)

M. Bahirel demande que l'Assemblée fixe à lundi prochain la discussion sur les propositions de MM. Duchatel, Humbert et Oscar de Lafayette.

M. Casimir Périer, ministre de l'intérieur. Quelle que soit la gravité de cette question, et vous savez que personne n'y attache plus d'intérêt que moi, je prie l'Assemblée de ne pas lui donner le pas sur la discussion des nouveaux impôts. Par suite des retards que subit cette dernière discussion, l'Etat est exposé à perdre plusieurs millions par jour. (A lundi! — A mardi!)

M. le président. — Je vais consulter l'Assemblée.

M. Thiers. — Je demande avec instance à l'Assemblée de ne pas couper la grave discussion financière à laquelle nous nous livrons depuis plusieurs jours, par une question politique que nous examinerons ensuite avec soin et à son heure. Ce serait rendre tout à fait pénible la situation de ceux qui, pour suivre cette discussion, étudient tous les jours des chiffres et des tarifs. Pour ma part, je suis épuisé, (rumeurs), et je supplie la Chambre de faciliter le travail spécial auquel nous nous livrons, malgré les autres occupations dont nous sommes surchargés. La question politique viendra à son heure et n'y perdra rien. (Aux voix! aux voix!)

L'Assemblée décide qu'elle ne s'occupera des propositions relatives au transfert de l'Assemblée à Paris qu'après en avoir fini avec la question des impôts.

La séance est levée à six heures

Sous ce titre « appel au peuple » Victor Hugo fait publier dans la Constitution le document qu'on va lire, et qui est aussi étrange par ses idées que par son style :

Paris, 8 janvier.  
Paris ne peut échoir. Les échecs apparents couvrent des triomphes définitifs: Les hommes passent, le peuple reste. La ville que l'Allemagne n'a pu vaincre ne sera pas vaincue par la réaction.

A de certaines époques étranges, la société a peur et demande secours aux impitoyables. La violence seule a la parole, les implacables sont les sauveurs; être sanguinaire, c'est avoir du bon sens. Le *Vae victis* devient la raison d'Etat; la compassion semble une trahison, et on lui impute les catastrophes. On tient pour ennemi public l'homme atteint de cette folie, la clémence; Beccaria épouvante, et Lescas fait l'effet de Marat.

Ces crises où la peur engendre la terreur durent peu; leur emportement même les précipite. Au bout de peu de temps, l'ordre faux que fait le sabre est vaincu par l'ordre vrai que fait la liberté. Pour obtenir cette victoire, aucune lutte violente n'est nécessaire. La marche en avant du genre humain ébranle forcément ce qui doit tomber. Le pas grave et mesuré du progrès suffit pour l'éroulement des choses fausses.

Ce que Paris veut sera. Des problèmes sont posés; ils auront leur solution, et cette solution sera fraternelle. Paris veut l'apaisement, la concorde; la guérison des plaies sociales. Paris veut la fin des guerres civiles. La fin des guerres ne s'obtient que par la fin des haines. Comment finir les haines? Par l'amnistie.

L'amnistie, aujourd'hui, est la condition profonde de l'ordre.

Le grand peuple de Paris, méconnu et calomnié à cause de sa grandeur même, aura raison de tous les obstacles. Il triomphera par le calme et la volonté. Le suffrage universel a beau avoir des éclipses, il est l'unique mode de gouvernement; le suffrage universel, c'est la puissance bien supérieure à la force. Désormais, tout par le vote, rien par le fusil. La justice et la vérité ont une clarté souveraine. Le passé ne se tient pas debout en face de l'avenir. Une ville comme Versailles qui représente la royauté ne peut-être longtemps regardée fixement par une ville comme Paris, qui personnifie la république. — Victor Hugo.

La ville de Montpellier est affligée d'un conseil municipal où la majorité radicale et républicaine fait et défait la loi à sa fantaisie. On vient d'apprendre avec indignation que ce conseil, qui a la modestie de ne pas publier ses procès-verbaux, a voté le renvoi des Frères des écoles chrétiennes à la fin de l'année scolaire et leur supprime, à partir du 1<sup>er</sup> septembre prochain, toutes les allocations portées jusqu'ici au budget communal. Pour quels motifs? On ne le dit pas. *Sit pro ratione voluntas.*

Cependant, le projet de loi de M. Jules Simon n'est pas encore voté, tant s'en faut, et les lois qui régissent la matière sont encore en vigueur, n'en déplaise aux potentats radicaux de Montpellier. Le choix entre l'école laïque et l'école congréganiste n'est ouvert au conseil municipal qu'en cas de révocation, de mort ou de démission de l'insstituteur.

Le Frère supérieur Tempier n'a pas donné sa démission; il n'est pas mort, grâce à Dieu; il ne reste donc qu'un moyen légal

de procéder à une option, c'est d'obtenir au préalable sa révocation. Mais pour ce faire, il faudrait donner des motifs, une enquête serait poursuivie, et on sait bien ce qu'il en sortirait: les services des frères, les sympathies et la reconnaissance des familles seraient mises au jour.

On a préféré une délibération illégale. La protestation, il est vrai, ne s'est pas fait attendre, et l'on écrit à l'*Univers* que les ouvriers catholiques « se sont donné rendez-vous à la grand-messe le jour des Rois » dans l'église de Saint-Roch, où ils ont « prié leur saint compatriote de guérir leur ville et la France du pire des choléras, la peste révolutionnaire. »

Il est consolant, du reste, que les persécutions ne servent qu'à soulever de publiques protestations et d'incontestables hommages en faveur des congrégations catholiques. Ainsi, à Nancy, à peine, le jour de Noël, le conseil municipal a-t-il supprimé une subvention de 3,000 fr. aux Frères, que s'ouvre une souscription qui, à ce jour, dépasse 11,000 fr. Voilà les victoires que le despotisme positiviste gagne à blesser les consciences!

### Faits Commerciaux.

La convention du 12 octobre dernier autorise, par son article 3, l'exportation temporaire en Alsace-Lorraine de la fonte du fer, de la tôle et de l'acier, ainsi que des fils et tissus de coton, des fils et tissus de laine et autres produits de même nature qui sont destinés à recevoir un complément de main-d'œuvre, mais sous la condition qu'à la réimportation en France, ils acquitteront, sur la base du droit applicable aux produits de l'Alsace-Lorraine, la quotité afférente au supplément du travail reçu dans les territoires cédés. Le comité consultatif des arts et manufactures a établi les règles suivant lesquelles cette quotité impossible sera calculée. Une distinction doit être faite entre les marchandises qui, dans les deux Etats où elles seront exportées ou réimportées, appartiendront à la catégorie des articles tarifés au poids et celles qui, dans l'un ou l'autre de ces Etats, seraient tarifés autrement qu'au poids. Dans la première hypothèse, la quotité afférente au supplément de main-d'œuvre résultera simplement de la différence existant entre le droit du produit achevé et le droit applicable à un poids égal du produit brut ou demi-fabrique. Si l'on réimporte du fer en barres, le tarif conventionnel étant pour la fonte de 2 francs et pour le fer de 6 fr., la différence entre les 2 droits, soit de 4 francs par 100 kilog., formera la quotité exposable. S'il est sorti des tissus de coton écru pesant de 7 à 11 kilog. au 100 mètres carrés et mesurant 35 fils au moins ou 5 millimètres et si ces mêmes tissus rentrent blanchis, la différence des droits de 60 à 69 fr., soit 9 fr., par 100 kilog., représentera la quotité intégrale applicable à la main-d'œuvre du blanchiment. On percevra pour le premier semestre de 1872, 2 fr. 25 cent. et dans le second 4 fr. 50 cent. par 100 kilog.

Quant aux produits tarifés autrement qu'au poids qui seront réimportés des territoires cédés, ils consisteront surtout en tissus. Le droit de réimportation a été ainsi fixé :

En pression ou rouleau : par 100 mètres de longueur et pour une longueur de 100 centimètres au plus, 1 couleur, 14 fr.; 2 couleurs, 17 fr.; 3 à 6 couleurs, 25 fr.; 7 couleurs 35 fr.  
Impression à la main ou au rouleau à la main : 1 couleur, 20 fr.; 2 couleurs, 23 fr.; 3 à 6 couleurs, 35 fr.; 7 couleurs et au-dessus, 75 fr.

Pour les châles, les mouchoirs et les autres impressions sur tissus de laine ou de coton qui se vendent autrement qu'au mètre on les calculera à raison de 15 ou de 10 0/0 selon que le tissu sera en coton ou en laine. Pour le coton brut 16 0/0, pour les laines fines 16 0/0. Pour les différences des rendements approximatifs, on propose 3 0/0 en plus ou en moins au lieu de 5 0/0.

### ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

Le rapport de la commission vétérinaire établit comme suit la situation du typhus au 5 janvier, dans le département du Nord :

« L'arrondissement de Lille, depuis un mois, a vu disparaître la peste avec une

intensité extrême dans les communes de Bouvines, où les moutons eux-mêmes ont été atteints, Sainghin, Ascq où 14 fermes ont été ravagées; Annappes, Fives, Haubourdin, Wavrin, Herlies, Illies, Aubers, Lille, La Madeleine, Lambersart, Wasquehal, Gondcourt, Wattrelos.

« Vingt-neuf communes de l'arrondissement de Valenciennes sont toujours sous l'influence du typhus contagieux, et de nouveaux cas viennent d'être constatés à Kouvoignies, Oisy, Bruay et St.-Saulve. L'épizootie n'est pas encore entrée, comme on le voit, dans sa période de décroissance.

« Dans l'arrondissement de Douai, où la maladie a fait son apparition, en mars 1871, elle n'a guère cessé d'exercer ses ravages sur une grande partie du territoire. De nouveaux cas sont confirmés à Dechy, Gantinn, Dorigny, Lambres, Fenain et Bruille.

« Depuis son invasion dans l'arrondissement de Cambrai, en avril 1871, le typhus y a sévi dans 39 communes. Dans les 20 communes suivantes : Cambrai, Câtillon, Haussy, Rieux, St.-Aubert, St.-Python, Busigny, Aubencheul, Ors, Caudry, Bertry, Villers-en-Cauchies, Inchy, Cagnoncles, Saulzou, Clary, Neuville, Bourrain, Bousières et Beauvois; des cas ont été constatés depuis moins de 20 jours et ont nécessité l'abattage de 275 animaux tant malades que contaminés.

« Dans l'arrondissement d'Avesnes, où peu de cas de typhus ont été signalés, deux communes en sont affectées depuis quelques jours : celles de Vendegies-aux-Bois et Maresches.

« Le typhus a peu attaqué jusqu'ici l'arrondissement d'Hazebrouk. Les derniers cas de maladie ont été constatés, savoir : à Eecke, le 24 décembre; à Merville, le 26; à La Corgue, le 26; à Blaringhem, le 3 janvier; à Renssures et à Lynde, le 5 janvier.

« L'arrondissement de Dunkerque se cote par les chiffres suivants : à Warhem, du 8 novembre au 3 janvier, 33 animaux atteints, dont 31 enfouis, et 2 livrés à la consommation; à Zeggiers-Cappel, du 23 novembre au 28 décembre, 49 animaux atteints, enfouis, 48; à Bollezelle, du 17 novembre au 3 janvier, 53 animaux atteints, dont 40 enfouis et 13 abattus pour la consommation; à Killelem, du 6 décembre au 3 janvier, 24 animaux atteints, dont 19 enfouis et 5 abattus pour la consommation; à Lederzele, depuis le 11 novembre, 25 atteints, 25 enfouis; à Hondschote, depuis le 29 décembre, 4 atteints, 4 enfouis.

La Compagnie du Nord a prescrit à toutes les gares de n'accepter de bestiaux que munis de certificats indiquant l'expéditeur, le destination, le lieu d'arrivée, l'état sanitaire des animaux, et établissant qu'ils proviennent de communes non infectées du typhus.

Marché passable, hier, à Lille. Il y avait 1,300 hect. de blé à la Halle. Les ventes ont été lentes, mais les bons blés ont maintenu leurs prix de 30 à 31,50. Les autres qualités de 26 à 29; quelques marées ont obtenu 31,75. On ne voit guère de changement commercial. Les farines se traitent de 50 à 50,30.

Bourse de Lille. — Les affaires en lins du pays et de la Belgique sont toujours actives et les prix fermes. Pour les lins de Russie, le disponible seul donne lieu à des transactions importantes. Les transactions à lins, à livrer à l'ouverture de la navigation sont presque nulles. La hausse réclamée par les détenteurs de fils a entravé un peu les transactions. Néanmoins, il y a eu encore une assez bonne somme d'affaires.

La vente des toiles n'est pas aussi active qu'on pourrait l'espérer à cette époque, mais les anciens ordres occupent les manufacturiers et les prix restent fermes.